

### CONVENTION PERMANENTE DE PARTENARIAT

Partant du principe que le stage constitue un apprentissage professionnel, aidant à l'employabilité des jeunes diplômés, TIME UNIVERSITE invite ses entreprises partenaires à l'accompagner dans un cadre conventionnel permanent, fondé sur une optique anticipée et partagée du choix du sujet de stage devant permettre de :

1. Répondre au mieux aux attentes réelles des entreprises partenaires ;
2. Evaluer les forces et les faiblesses des rapports de stages par rapport à des cursus de formation orientés métiers ;
3. Parfaire, au niveau de relations fidélisées, les choix et les modes de traitements des sujets de stage ;
4. Améliorer d'une manière continue les objectifs à réaliser ;
5. Construire ensemble une tradition d'acquis en perpétuel, approfondissement ;
6. Faire superviser la réalisation des stages et l'élaboration des thèses professionnelles par notre département Recherche & Développement, charger de la veille stratégique et des technologiques.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 :**

TIME UNIVERSITE propose sur un tableau en annexe des demandes de stage par rapport aux : Niveau/Spécificité/Durée/Nombre ainsi que la période de démarrage souhaitée.

#### **Article 2 :**

L'entreprise partenaire manifeste son intérêt par rapport à ses besoins en offrant des stages dans les spécialités retenues telles que mentionnées dans le tableau en indiquant leur nombre. Les offres doivent être communiquées au service EPS/Entreprise de TIME UNIVERSITE.

#### **Article 3 :**

TIME UNIVERSITE transmettrait en conséquence des lettres d'affectation nominative.

#### **Article 4 :**

TIME UNIVERSITE s'engage à étudier les besoins exprimés par l'entreprise (action commerciale, plan informatique, système d'information, difficultés diverses...).

#### **Article 5 :**

Durant la période de stage et dans le cadre de stage obligatoire, le stagiaire reste sous l'entièvre responsabilité de son établissement universitaire d'origine :

- Assurance maladie
- Allocation sur les accidents de travail
- Et toute autre polices d'assurance.

En cas d'accident de travail, l'entreprise permanente prend en charge la déclaration par lettre recommandée à l'établissement universitaire concerné.

Pour l'établissement Universitaire <b>Mohamed DAMAK</b> Le PDG de TIME Université	Pour l'Entreprise Partenaire
Date :	Date :
Signature :	Signature :
	Nom et titre du signataire :